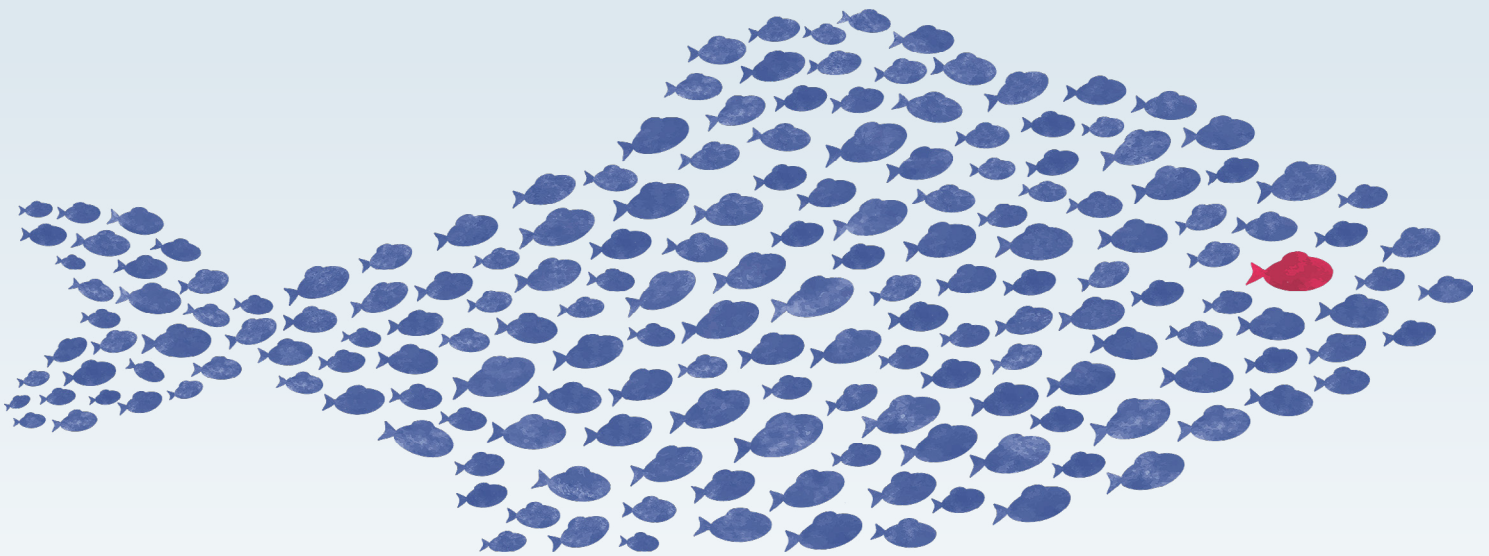


MAJUSCULES



LA MOBILISATION A PAYÉ

ÉDITO À la fin de l'année civile et à la dernière minute, le retrait des deux décrets contestés – la contribution de crise et la suppression des décharges de fin de carrière – constitue une véritable victoire syndicale. À cela s'ajoute l'acceptation, lors du 3^e débat du Grand Conseil, de l'accélération de la revalorisation des salaires dans le secteur social parapublic. **P. 2**

L'ASSOCIATION

Des élèves privés d'attestation de fin de scolarité **P. 4**

LA FONDATION

La Fondation Jeunesse de la SPV est destinée à soutenir financièrement des enfants et adolescent-es issu-es de familles aux revenus modestes **P. 5**

L'ASSOCIATION

Parlons plurilinguisme à l'école grâce à Bibliomedia **P. 6-7**



Une association SPV

PLATEFORME AUTOUR DE LA VIOLENCE EN 1-2P

L'ASSOCIATION L'Association Vaudoise des Enseignant-es du cycle primaire 1 (AVEP1) propose un retour sur la séance du lundi 15 décembre 2025 entre la DGE0, la DGEJ, le SCAJE, l'AVOP et les syndicats (SUD, SSP et SPV) sur la thématique de la violence en 1-2P. **P. 3**

LA MOBILISATION A PAYÉ

L'ÉDITO À la fin de l'année civile et à la dernière minute, le retrait des deux décrets contestés — la contribution de crise et la suppression des décharges de fin de carrière — constitue une véritable victoire syndicale. À cela s'ajoute l'acceptation, lors du 3^e débat du Grand Conseil, de l'accélération de la revalorisation des salaires dans le secteur social parapublic.



Par **Gregory Durand**
Président SPV

Cette victoire est la vôtre : par votre présence massive aux nombreuses manifestations, par des journées de grève historiques, mais aussi par les courriers adressés aux député-es.

Si le budget 2026, adopté par le Grand Conseil, ne répond pas aux besoins du service public avec 300 millions d'économies, il est désormais en vigueur. Les événements de l'automne 2025 doivent servir de leçon à l'ensemble des acteurs concernés : le gouvernement, le parlement, les partis politiques et les syndicats.

Avec en ligne de mire le budget 2027 et l'objectif d'équilibre budgétaire annoncé par le Conseil d'État pour 2030, la pression sera encore forte pour un retour des économies sur le dos de la fonction publique en particulier, et plus largement des services publics. Ces négociations seront portées par notre faïtière cantonale, la FSF, en collaboration avec la SPV.

Cette victoire est la vôtre : par votre présence massive aux nombreuses manifestations, par les journées de grève historiques, mais aussi par les courriers adressés aux député-es.

Comme l'a rappelé un député lors des débats parlementaires : « s'asseoir à la table de négociation est la solution ». Dans ce cadre, la FSF a appelé à la suspension de la mobilisation afin, notamment, de prendre le temps de construire un front syndical uni pour aborder les négociations dans une position de force et d'unité. Une première rencontre — ou séance de négociations — a eu lieu fin janvier. La SPV et sa faïtière communiqueront ultérieurement sur les premiers éléments traités lors de cette rencontre et des suivantes.

Toutefois, pour la SPV, rien n'est terminé, voire tout recommence. En 2026, plusieurs dossiers majeurs devront être défendus, notamment :

Les classes 1-2P

Pour rappel, la SPV et son association du cycle 1, l'AVEP1, sont à l'origine de plusieurs résolutions visant à mettre en lumière les difficultés spécifiques de ce secteur. Les discussions ont débuté et les négociations suivront. Des premiers éléments figurent en page 3 de ce numéro.

La reclassification salariale des enseignant-es de l'enseignement obligatoire

La SPV a saisi la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) en novembre 2022 afin qu'une analyse approfondie soit menée. Le rapport technique est attendu au premier semestre 2026.

Les décharges de fin de carrière

Obtenues par la SPV en 2002, ces décharges ont été âprement défendues à tous les niveaux en 2025 face aux tentatives de suppression. Le Conseil d'État a indiqué vouloir revenir avec une nouvelle proposition. La SPV s'opposera à toute nouvelle attaque contre cet acquis essentiel. Elle reste également à disposition pour répondre aux questions des collègues proches de la retraite.

MAT-EO – Bilan LEO

La SPV a défendu dès le début que le bilan LEO devait être réalisé par une entité extérieure au Département. Elle a obtenu gain de cause puisqu'en mai 2025, une large enquête a été menée auprès des enseignant-es, des directions et des parents par l'entreprise Interface. Les résultats devraient parvenir d'ici quelques semaines. Par ailleurs, la SPV a poursuivi sa défense d'une organisation scolaire basée sur le 11+4.

Comme indiqué, la SPV tiendra régulièrement ses membres informé-es de l'avancée de ces dossiers et des futures négociations. Soyez assuré-es que, comme ces dernières semaines, la SPV mettra toute son énergie et sa détermination au service de nouvelles victoires collectives. ►

PLATEFORME AUTOUR DE LA VIOLENCE EN 1-2P

L'ASSOCIATION L'Association Vaudoise des Enseignant-es du cycle primaire 1 vous propose un retour sur la séance du lundi 15 décembre 2025 entre la DGEO, la DGEJ, le SCAJE, l'AVOP et les syndicats (SUD, SSP et SPV) sur la thématique de la violence en 1-2P.

Par **Sophie Bähni**, présidente AVEP1

Pour faire suite à la journée d'actions et au rassemblement du 16 juin 2025, qui a réuni plus de 500 personnes devant le DEF afin d'obtenir davantage de moyens pour les classes de 1-2P, la DGEO a décidé de mettre sur pied une première plateforme d'échanges sur la thématique de la violence dans ces classes, dans une volonté d'améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Cette plateforme s'est tenue le lundi 15 décembre 2025 et a réuni la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE), l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) ainsi que les syndicats (SUD, SSP, SPV et AVEP1).

L'AVEP1 a rappelé la réalité vécue dans certaines classes de 1-2P afin que l'ensemble des personnes présentes puissent entendre la situation du terrain : élèves en crise jetant du matériel à travers la classe, élèves qui mordent, frappent ou insultent leurs camarades et les adultes, détresse des enseignant-es démuni-es face à ces situations, élèves subissant les comportements violents, enfants quittant le périmètre scolaire ou encore élèves en souffrance dans le système scolaire actuel, souvent sans réponse adaptée à court terme.

À l'issue d'échanges riches et intéressants entre les différents intervenants, portant notamment sur les mesures déjà existantes et les travaux en cours, une liste d'actions jugées indispensables pour une meilleure gestion des violences en 1-2P a été établie selon deux axes : le préscolaire et le début de la scolarité.

Concernant le préscolaire, l'AVEP1 et la SPV ont défendu une meilleure transmission des informations entre les différents intervenants et structures, par exemple le SEI (service éducatif itinérant), afin que celles-ci parviennent aux enseignant-es; la possibilité d'organiser des rencontres en amont lorsque les situations sont connues (réseaux entre parents et professionnels); des enclassements anticipés ainsi qu'un travail autour de la séance de pré-rentree afin de légitimer, aux yeux des parents, les apprentissages fondamentaux des deux premières années de la scolarité. Pour l'AVEP1 et la SPV, cette entrée à l'école doit susciter plus d'intérêt et d'importance et être considérée, au même titre que le demi-cycle 7-8P, comme une vraie transition vers la vie scolaire.



Installation provisoire des panneaux de la manifestation du 16 juin 2025 devant le DEF.

Pour le début de la scolarité, les réflexions porteront sur la gestion des débordements et des mesures urgentes, notamment concernant les élèves violents ne présentant pas de diagnostic ou de troubles leur permettant d'accéder aux classes régionales de pédagogie spécialisée (CRPS), ainsi que sur la définition de la notion d'urgence.

Une liste d'actions jugées indispensables pour une meilleure gestion des violences en 1-2P a été établie selon deux axes: le préscolaire et le début de la scolarité.

La SPV a demandé une amélioration des délais d'obtention de l'aide ainsi qu'une révision du calendrier des procédures d'évaluation standardisée (PES). Elle a également sollicité un bilan des CRPS et des MATAS, un accès facilité à la consultation collaborative (plus souple et moins administrative), une augmentation du nombre et du budget des éducatrices et éducateurs socio-éducatifs, ainsi qu'une attention particulière aux élèves subissant les comportements violents de leurs camarades.

La DGEO a annoncé qu'elle reviendrait vers les syndicats afin d'organiser une séance de négociations, laquelle devrait se tenir avant le mois de juin. ►

DES ÉLÈVES PRIVÉS D'ATTESTATION DE FIN DE SCOLARITÉ

L'ASSOCIATION Dans le canton de Vaud, la scolarité obligatoire se termine par la délivrance d'un certificat de fin d'études secondaires ou d'une attestation de fin de scolarité. Ce document officiel atteste du parcours scolaire accompli et constitue une étape essentielle pour l'accès aux formations postobligatoires. Pourtant, une situation particulière prive encore certains élèves de ce droit fondamental.

Par le comité de l'ESV

Une situation méconnue, mais bien réelle

Cinq internats avec école – Serix, Le Château, Home-chez-nous, Pestalozzi et Pré-de-Vert – accueillent des élèves présentant des besoins éducatifs importants. Ces établissements relèvent administrativement de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), et non de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).

Cette spécificité est lourde de conséquences : à l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves concernés ne reçoivent pas d'attestation officielle de fin de scolarité. Selon les chiffres évoqués dans la presse, près d'une centaine de jeunes sont concernés. Faute de document reconnu, leur accès à un apprentissage ou à une formation postobligatoire s'en trouve considérablement compliqué.

Cette situation, révélée notamment dans un article de *24 Heures* publié en février 2025¹, demeure largement méconnue du grand public et même d'une partie des professionnelles de l'éducation. Elle n'en constitue pas moins une inégalité de traitement manifeste entre élèves d'un même canton.

Les démarches entreprises par l'ESV et la SPV

Face à ce constat, l'ESV a formalisé une analyse de la situation et l'a transmise à la Société

pédagogique vaudoise (SPV). Ce rapport mettait en évidence les conséquences concrètes de l'absence de certification : manque de reconnaissance du parcours scolaire, obstacles administratifs pour l'entrée en formation, sentiment d'injustice pour des élèves déjà fragilisés.

Sur cette base, l'ESV et la SPV ont adressé conjointement, le 3 novembre 2025, un courrier à la DGEO. Dans cette lettre, les deux associations demandaient explicitement :

- que les élèves scolarisés dans ces internats puissent bénéficier, dès juin 2026, de l'attestation de fin de scolarité délivrée dans l'école ordinaire ;
- qu'une réflexion de fond soit engagée sur le fonctionnement des écoles des internats relevant de la DGEJ, afin d'assurer une reconnaissance durable des parcours scolaires.

La réponse de la DGEO

Dans sa réponse datée du 13 novembre 2025, le directeur général de la DGEO reconnaît clairement que la situation actuelle « n'est pas satisfaisante ». Il souligne que des raisons légales et structurelles expliquent l'absence actuelle d'attestation, notamment la question du rattachement administratif de ces classes.

La DGEO indique que cette problématique a été examinée conjointement avec la DGEJ dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni entre mai et septembre 2025. Les

implications d'un éventuel transfert de rattachement sont décrites comme importantes et multiples : programmes scolaires, gouvernance, aspects financiers, juridiques, ressources humaines et infrastructures.

Une communication officielle sur ce sujet est annoncée pour l'été 2026, et la DGEO propose qu'une rencontre avec l'ESV et la SPV ait lieu afin de poursuivre les échanges.

Une réponse attendue, mais insuffisante à court terme

Nous regrettons toutefois que, pour l'année scolaire en cours, des élèves quittent encore la scolarité obligatoire sans recevoir de certificat de fin d'études. Cette situation entre en contradiction avec leurs droits les plus élémentaires et renforce les obstacles auxquels ces jeunes sont déjà confrontés dans leur parcours personnel, scolaire et professionnel.

L'ESV et la SPV se réjouissent que la DGEO se saisisse enfin explicitement de cette problématique et en reconnaisse le caractère insatisfaisant. Cette prise de position constitue une étape importante.

Et maintenant ?

Les démarches ne s'arrêtent pas là. L'ESV et la SPV entendent poursuivre le dialogue engagé et rencontrer la DGEO afin de défendre une solution concrète et équitable pour les élèves concernés. L'objectif demeure clair : garantir à tous les élèves du canton, indépendamment de leur lieu de scolarisation, une reconnaissance officielle de leur parcours scolaire.

Informez nos membres de cette situation fait partie de cette démarche. Même si elle concerne numériquement peu d'élèves, elle touche à des principes fondamentaux : l'égalité de traitement, la reconnaissance du travail scolaire accompli et le respect des droits des élèves les plus vulnérables. ►

¹ <https://www.24heures.ch/vaud-les-enfants-en-internat-reclament-leurs-certificats-131959468982>



LA SPV FÉLICITE LES DIPLÔMÉ·ES HEP

L'ÉVÉNEMENT Comme chaque année, et cela maintenant depuis treize ans, le président de la Société pédagogique vaudoise a décerné des prix pour les meilleurs mémoires HEP. Ce moment est important pour la SPV, car il symbolise le lien entre la formation, la recherche et le terrain.

Pour **Gregory Durand**

Le lundi 3 novembre 2025, la Haute école pédagogique du canton de Vaud a célébré ses diplômé·es lors d'une cérémonie au SwissTech Convention Center.

Plus de 2'500 personnes étaient présentes au SwissTech Convention Center pour la cérémonie de remise des diplômes de la Haute école pédagogique du canton de Vaud. Sous les applaudissements des convives, les diplômées et diplômés présent·es ont défilé fièrement sur la scène pour recevoir le fruit de leurs efforts.

Trois travaux de mémoire ont également été primés par la SPV, pour leur qualité remarquable :

Prix Société pédagogique vaudoise du meilleur mémoire de Bachelor en enseignement primaire

Madame Carole Trummer et Madame Sandy Martinho

«RadioBus: quelles sont les clés du succès pédagogique de ce projet médiatique en milieu scolaire?»

Prix Société pédagogique vaudoise du meilleur mémoire de Master en enseignement secondaire 1 (MS1)

Monsieur David Benvegner et Monsieur Adrien Rama

«L'apparition des conflits dans les sports collectifs en éducation physique au secondaire»

Prix Société pédagogique vaudoise du meilleur mémoire de Master en sciences et pratiques de l'éducation (MASPE)

Monsieur Armend Sahini

«Perceptions et pratiques d'évaluation auprès d'élèves de 6 à 8 ans : entre exigences institutionnelles et besoins des élèves» ▶

LA FONDATION La Société pédagogique vaudoise gère également la Fondation Jeunesse de la SPV, reconnue d'utilité publique, qui est destinée à soutenir financièrement des enfants et adolescent·es issu·es de familles aux revenus modestes, confronté·es à des difficultés sociales et financières, et domicilié·es dans le canton de Vaud. Les prestations financières, permettant par exemple de financer des activités sportives ou culturelles, représentent des aides sociales individuelles versées à titre de don.

Durant la guerre de 1939-1945, la Croix-Rouge suisse organise l'accueil et le placement en Suisse de dizaines de milliers d'enfants, le plus souvent d'origine française, dont beaucoup originaires de la région de Cannes. Après la guerre, la France remercie la Suisse avec des fleurs de mimosa qui sont distribuées dans les hôpitaux de Genève. Reprenant cette initiative, une première vente de mimosa débute en hiver 1948 à Genève. Dès 1949-1950, la Croix-Rouge genevoise et la Chaîne du Bonheur soutiennent



**Je soutiens
l'action du Mimosa
en faveur des enfants.**

29. 30 & 31 janvier 26

Pendant plusieurs décennies, le Fonds jeunesse de la SPV était alimenté par la vente du mimosa, assurée par des classes vaudoises à la fin du mois de janvier. L'organisation de cette vente par les écoles devenant de plus en plus compliquée, il a été décidé d'y renoncer. Les aides sont désormais financées par le revenu de la fortune du Fonds et par les dons individuels. Sur le plan romand, l'ASMB, qui fête cette année ses 75 ans, coordonne les partenaires cantonaux de cette action.

Certains projets collectifs peuvent être également soutenus par la Fondation. En 2025, la Fondation a contribué au financement du Festival de la Paix qui s'est déroulé en juin au collège de Boissonnet.

Vous avez la possibilité de faire un don (dès 5.-) via le bouton TWINT ci-dessous.



l'idée d'une vente officielle de mimosa, depuis lors reconduite chaque année.

PARLONS PLURILINGUISME À L'ÉCOLE GRÂCE À BIBLIOMEDIA

L'ASSOCIATION La mallette «Parlons Langues», créée par la fondation Bibliomedia Suisse, permet de valoriser les langues des élèves, d'explorer le plurilinguisme et de respecter la diversité linguistique à l'école¹.

par **Yasmina Guye**, présidente de l'AVESAC

Pour l'Association Vaudoise des Enseignant-es en Structures d'Accueil (AVESAC), l'utilisation de cette mallette dans les classes régulières peut favoriser un plurilinguisme harmonieux et l'épanouissement linguistique des élèves multilingues.

La mallette contient 13 albums jeunesse, une pochette avec des documents théoriques et explicatifs, 2 jeux de société, un puzzle et un cofret abondant la médiation et la formation sur le développement du langage en contexte plurilingue.

Au vu de la richesse et de la diversité des ressources, nous avons décidé de vous présenter uniquement certains éléments de cette mallette.

Le coffret **Plus d'une langue**² contient 16 cartes-images représentant des situations langagières typiques en contexte plurilingue. Un livret explicatif avec des références théoriques et un glossaire accompagnent ces cartes-images. Différentes thématiques y sont abordées : le changement de langue selon les situations, l'alternance des langues entre énoncés ou à l'intérieur d'un énoncé, l'exposition et l'utilisation de plusieurs langues en fonction de l'interlocuteur, les niveaux de langues et d'usages, l'utilisation des langues pour communiquer ou pour penser, etc. Grâce à ce livret, il est possible de s'informer en tant qu'enseignant-es, puis d'échanger avec les parents par rapport à leurs pratiques plurilingues en utilisant les cartes-images. Pour l'AVESAC, la richesse de cet outil des éditions Migrilude vient du fait qu'il permet de mieux comprendre le développement langagier d'un enfant plurilingue et de surmonter certains préjugés autour de l'acquisition des langues. Les cartes-images peuvent être utilisées lors de l'entretien d'accueil ou durant l'année scolaire pour ouvrir le dialogue et rassurer les parents sur leurs pratiques langagières. Elles peuvent même être utilisées avec des élèves dès le cycle 2 pour échanger à propos de leur utilisation des langues parlées.

Le jeu **I speak 6 languages**³ permet de découvrir une centaine de mots dans 6 langues différentes (français, anglais, allemand, italien, espagnol et catalan). Ce jeu permet également de manipuler les 6 langues tout en s'amusant. Il est possible d'inciter les élèves à établir des liens entre les langues dans une perspective d'approche interlinguistique. Pour l'AVESAC, ce qui est intéressant avec ce jeu c'est qu'il peut facilement être complété avec les autres langues présentes dans la classe. En effet, on peut y ajouter un dé, dessiner les drapeaux correspondants et enrichir le glossaire avec les langues ajoutées. C'est une façon peu



Cette mallette contient de nombreuses ressources interculturelles, des idées d'activités ludiques et des propositions interlinguistiques.

coûteuse d'éveiller toute la classe aux langues des élèves, de valoriser les connaissances linguistiques des élèves plurilingues et de leur donner un rôle d'expert.

Le puzzle **Tour du Monde observation**⁴ est une ressource simple qui peut facilement être mise en place dans une classe, même au début du cycle 1. Ce puzzle de 200 pièces représente le Monde et est illustré avec de nombreuses curiosités, sites touristiques et lieux géographiques emblématiques. Il est accompagné d'un livret où les différents endroits sont brièvement décrits en 10 langues. Pour l'AVESAC, ce puzzle permet le dialogue, la découverte du Monde et des discussions autour de l'altérité. Il est même possible d'inviter tous les élèves de la classe à apporter une photo d'un lieu géographique important pour eux et de cartographier par la suite ces endroits. Ceci permettra de ne pas limiter un pays à une seule et unique représentation culturelle et d'élargir les connaissances des élèves. Ce puzzle peut être complété avec le **Passeport de détective des langues**, également présent dans la mallette, qui permet de retracer les connaissances linguistiques des élèves, de faire un tour du monde en analysant les langues (grâce aux nombreux qr codes, il est même possible de les écouter) et de collecter les rencontres polyglottes faites par les enfants.

Les 13 albums jeunesse de la mallette permettent d'aborder l'importance du langage, de présenter la diversité linguistique et culturelle, d'aller à la rencontre des enfants du monde et d'observer de nombreux alphabets différents. Plusieurs livres multilingues, avec ou sans son, présentent des langues comme le tamazight, le malgache, le thaï, le swahili, le tamoul, le vietnamien, le chinois, le kurde sorani, le tigrigna, le singhalais et le khmer parmi tant d'autres. Deux livres traitent de la thématique de l'appartenance et de l'identité plurilingue.

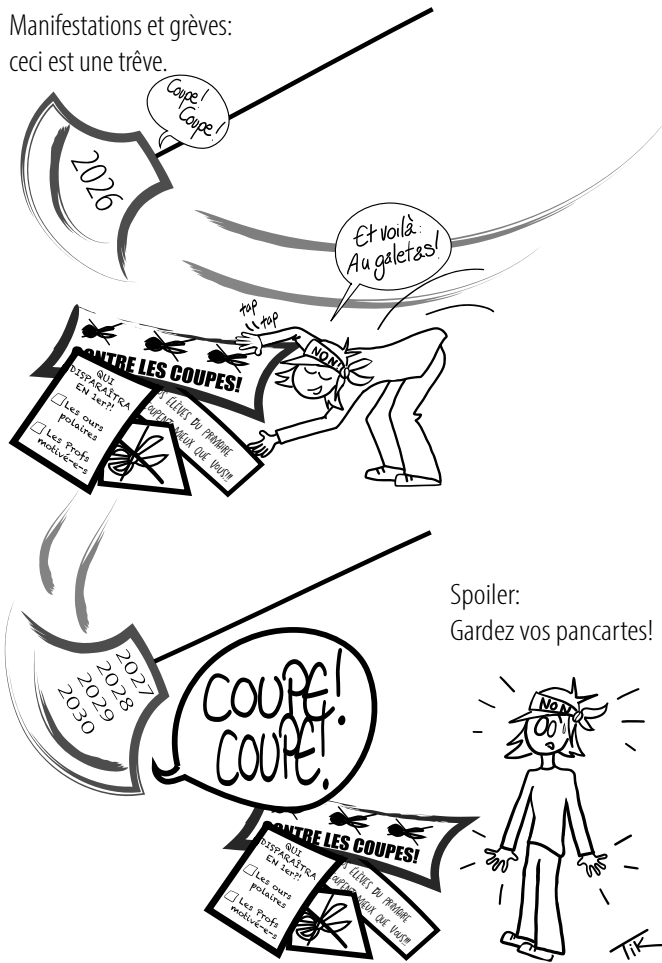
Perdu ma langue⁵ invite à s'interroger sur la place donnée aux langues de nos élèves, ainsi que sur les pratiques mises en place en classe pour l'enseignement-apprentissage du français. Cet album jeunesse parle du tiraillement que le jeune Mabo ressent entre la langue de sa famille et le français : « Maintenant, quand j'entends ma langue maternelle, il n'y a plus de mots, il n'y a que du bruit (...) Si ma langue maternelle m'a abandonné, est-ce qu'une moitié de moi s'est envolée ? (...) Maintenant, peut-être qu'il y aura plus d'espace : tous les mots seront à la même place. Je parle français et c'est bien assez ». Il s'agit là du ressenti éprouvé par un jeune enfant à un moment donné de son parcours. Finalement, dans l'histoire, Mabo se rend compte qu'il y a assez de place dans son cerveau pour que les deux langues coexistent. Au niveau théorique, il est même précisé dans le document **Le plurilinguisme, un atout pour le cerveau** (disponible en plusieurs langues dans la mallette) que le fait de parler plusieurs langues participe à la plasticité cérébrale, a un impact positif sur la décentration, l'empathie et l'ouverture sur le monde et entraîne l'attention sélective, la flexibilité cognitive et la pensée divergente.

Pour l'AVESAC, il est pertinent et bénéfique pour tous nos élèves d'utiliser cette mallette dans nos classes multilingues. En effet, il est important que les élèves apprennent le français pour poursuivre leur scolarité, mais cet apprentissage ne doit pas se faire au détriment d'un effacement complet de leur identité plurilingue. Cette mallette permet de mettre en avant cette identité plurilingue et de travailler des objectifs du PER bien précis : L17 et L27 d'une part et F18, FG25 et FG28 d'une autre. ►

- 1 Cette mallette peut être louée auprès de Bibliomedia au prix de 30.-
- 2 <https://digipad.app/p/586706/9e2095674c6be>
- 3 <https://londji.com/fr/jeux/learnandfun-i-speak-6-langues.html>
- 4 <https://www.djeco.com/fr/reference/DJ07412>
- 5 <https://www.didier-jeunesse.com/livre/perdu-ma-langue-9782278121472/>

LE ROILLE-GOSSE

Manifestations et grèves:
ceci est une trêve.



LANCEMENT DE L'ENQUÊTE I-BEST 2026

Après l'édition I-BEST 2023, la SPV participera à nouveau, en 2026, à cette étude internationale sur la santé et le bien-être du personnel éducatif. La 3^e édition de BEST, le baromètre international de la santé et du bien-être du personnel de l'éducation, permettra une large comparaison internationale sur ces thématiques fondamentales. Un focus particulier sera accordé cette année aux thématiques « santé mentale, engagement, motivations, résilience ». Cette année, trois organisations porteront cette enquête à l'échelle de l'ensemble de la Suisse : la SPV, le SER et le SSP.

La SPV invite d'ores et déjà l'ensemble des collègues à participer à ce questionnaire, qui sera lancé dès le lundi 23 février 2026.



LA MINUTE SYNDICALE DE LA SPV



Par **Yves Froidevaux**
Secrétaire général

UNE DIRECTIVE POUR CLARIFIER LES DROITS DES ENSEIGNANTES QUI ALLAIENT

La DGE0 et la DGEF ont publié une directive concernant l'allaitement sur le lieu de travail des enseignantes. Ce texte, réclamé depuis longtemps, a été négocié préalablement entre les syndicats, dont la SPV, et les représentant-es du DEF. La SPV se réjouit des nombreuses clarifications apportées.

Conformément à la convention 183 de l'Organisation internationale du Travail, la Loi sur le travail et ses ordonnances d'application prévoient principalement trois mesures pour protéger les femmes qui allaitent et répondre aux besoins physiologiques de l'enfant. Ces dispositions légales donnent à la travailleuse le droit de disposer du temps nécessaire à l'allaitement (art. 35a LTr), prescrivent



à l'employeur la mise à disposition d'un lieu approprié en cas d'allaitement (art. 34 OLT 3) et interdisent de prolonger la durée ordinaire convenue de la journée de travail des mères qui allaitent, cette durée n'excédant en aucun cas 9 heures (art. 60 al.1 OLT 1).

Ces différentes dispositions sont désormais déclinées dans une directive officielle de la DGE0 et de la DGEF afin de tenir compte du contexte particulier du temps de travail des enseignantes. Les directions ont ainsi l'obligation d'appliquer ces différentes mesures.

La directive est disponible sur le site internet de la SPV (dans la rubrique « Ressources »). ►

SANTÉ ET BON APPÉTIT !

Le 10 décembre, le député UDC et syndic de Gollion, Pierre-André Pernoud, a été reconnu coupable, par le Tribunal d'arrondissement de Nyon, de violation simple et grave des règles de circulation, de conduite en état d'ébriété qualifiée, d'entrave aux mesures de constatation de l'incapacité de conduire et de violation des obligations en cas d'accident. Selon un article paru dans le quotidien 24 Heures, le président du

tribunal a fustigé l'attitude du député Pernoud durant toute la procédure en relevant son manque de respect à l'égard de la police, du Ministère public, du tribunal et de la presse.

Le 15 décembre, le syndic de Gollion et député UDC, Pierre-André Pernoud, a rédigé de sa plus belle plume un courrier municipal pour féliciter les enseignantes du collège de Gollion de leur « professionnalisme » puisque les élèves n'ont pas eu « à subir » de fermeture de

classes pendant les grèves. En cadeau, la Municipalité a décidé de leur offrir un bon à faire valoir auprès de l'auberge communale pour un repas ! Cette missive ne précise malheureusement pas si les boissons et l'apéritif étaient compris.

Ce généreux notable devrait pourtant savoir que, contrairement à la conduite en état d'ébriété, la grève est parfaitement légale et garantie par la Constitution. ►

AGENDA

11 MARS 2026
AG extraordinaire ESV

19 MARS 2026
AG AVEP2

25 MARS 2026
AG AVEP1

JEUDI 4 JUIN 2026
Assemblée des délégué-es SPV